

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA RÉFORME FISCALE

LE LIVRE BLANC—LA MOTION DES VOIES ET MOYENS—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré hier qu'il n'avait pas à renvoyer le ministre des Finances parce que les fuites concernant la réforme fiscale provenaient seulement d'un Livre blanc. Il a textuellement déclaré que «ce n'est pas un budget dans la mesure où, en soi, il n'entre pas en vigueur le jour même conformément à une motion des voies et moyens».

Ce sont les propres paroles du premier ministre. J'ai évidemment en main la motion des voies et moyens dont le premier ministre a nié l'existence. J'accuse donc le premier ministre d'avoir induit en erreur la Chambre des communes et la population canadienne. D'après les documents officiels présentés par le ministre des Finances hier soir, les changements fiscaux entraînent en vigueur immédiatement. Pour en revenir à la motion des voies et moyens, j'y trouve jusqu'à 13 modifications fiscales qui sont entrées en vigueur dès la présentation du budget, et deux qui l'étaient déjà avant la présentation du budget.

• (1120)

Pourquoi le premier ministre a-t-il décidé de tromper la Chambre hier? Maintenant que la Chambre connaît les faits, va-t-il renvoyer le ministre des Finances qui a permis à un groupe privilégié de comptables et de juristes de bénéficier de fuites?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition soutient que cette mesure est un budget parce qu'elle comporte certains éléments de motion de voies et moyens. J'aimerais l'inviter à se reporter à quelque chose qui s'est produit après qu'il ait quitté la Chambre, de sorte qu'il n'est peut-être pas parfaitement informé là-dessus. Le 20 octobre 1977, Jean Chrétien, ministre des Finances à l'époque, a présenté un avis de voies et moyens comportant 95 éléments différents dans le cadre d'un exposé économique et financier qui n'était pas un budget.

J'aimerais attirer l'attention du très honorable représentant sur le contenu de cette mesure. On y faisait passer les pertes en capital de 1 000 à 2 000 \$. La déduction pour frais d'emploi était portée à 250 \$. Les dépenses de publicité étaient modifiées. La notion de gains en capital garantis était précisée.

L'ACCÈS DES EXPERTS FISCAUX À L'INFORMATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre répond à côté de la question. Le premier ministre a déclaré qu'il n'y aurait pas de motion des voies et moyens et qu'il n'y aurait pas de changements fiscaux.

Questions orales

C'est ce qu'il a dit. Si je n'avais pas le plus profond respect pour cette institution, je sais de quoi je le qualifierais.

Trente-et-un citoyens, soi-disant experts fiscaux, ont eu le privilège de prendre connaissance du budget 24 heures avant tout le monde. Le budget leur a été communiqué à l'avance. Nous ne saurons jamais ce qui a pu se passer pendant ces 24 heures. Le ministre des Finances a recruté ces personnes pour répandre la bonne parole aux quatre coins du pays et, en retour, elles ont pu prendre connaissance du budget 24 heures avant tout le monde.

Compte tenu de ce qu'il a déclaré hier à la Chambre, pourquoi le premier ministre ne demande-t-il pas la démission du ministre des Finances. Où est le sens moral du premier ministre et de son ministre des Finances?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme j'ai énormément de respect pour la Chambre, je dirai simplement que les arguments du chef de l'opposition sont faibles et confus et qu'ils témoignent d'une absence de scrupule. Tout cela n'est qu'un prétexte.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: La position énoncée . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: De toute évidence, une profonde divergence de vues oppose le chef de l'opposition au premier ministre. Tous deux ont fait part de la haute considération qu'ils éprouvent envers la Chambre et je sais qu'ils font beaucoup d'efforts pour la respecter. Je demanderais au premier ministre de bien vouloir terminer sa réponse et je demanderais aux autres députés d'avoir la courtoisie de le laisser parler.

M. Mulroney: Monsieur le Président, la déclaration que le ministre des Finances a faite hier était parfaitement conforme aux conventions de la Chambre et aux usages. Le ministre des Finances en a donné un autre exemple ce matin. Il n'a rien dit ou rien fait qui soit allé à l'encontre des exigences fondamentales relatives à la préparation de ce genre de document.

Cela a donné un Livre blanc axé sur le principe de l'équité et de l'égalité des chances, et conçu pour consolider la fiscalité et la rendre plus équitable. Voilà la portée du Livre blanc que le ministre des Finances a présenté.

Il arrive souvent, et je n'ai jamais dit le contraire, qu'une déclaration s'accompagne de quelques mesures fiscales. Les deux choses sont entièrement distinctes, comme l'a dit le ministre. Les règles ont été scrupuleusement observées. Je sais que le député, pour qui la politique fiscale revêt une grande importance et dont le parti semble s'intéresser à la réforme fiscale, voudra centrer son attention sur la teneur du Livre blanc au lieu de s'en prendre au ministre, étant donné que les Canadiens veulent connaître la position du parti libéral au sujet de cette question fondamentale.